VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,121 — Division C. — LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell Iron Works Company, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 9 avril 1913, à 11 heures a. m. rue S. Peters adjacent le coin de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles, machines à percer, perforeuses, tours, marteaux pilon, machines, chaudières, grues, forges, Rabots et autres machines et outils dont se sert le Iron Works-Business, suivant l'inventaire enregistré.

Termes—Comptant.

J. Onorato Real Estate

MESSRS. CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour les liquidateurs.
mars30av6,9

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS A L'ENCAN.

In re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co., of La. — No. 99,630 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E — En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, Division E, le dit ordre rendu le 17 mars 1913 et adressé à J. L. Onorato, je vendrais aux enchères publiques sans garantie à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI, 10 avril 1913, à midi, les comptes courants dans la re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co. of Louisiana.

Conditions—Comptant sur les lieux.
910 rue Gravier.
mars30av6,10

J. Onorato Real Estate
Encanteur.

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double

4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Dalif, vs. Joseph Martin.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau sur rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siégeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siégeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une parcelle de terre, etc., située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 197, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 39 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière, 109 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 107 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Magasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitié du terrain 13, comme cela apparaît dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 97,626 du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. 4858-60 rue Magasin, contenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant. La solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinez, notaire. 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat.
mars16,23,30av6,13,20,24

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,259 — Cour Civile de District, Division C — Terres de valeur dans la Paroisse Ibérie — A l'encan, JEUDI, 10 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique à la susdite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier terrain marécageux de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46/100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

STAFFORD & ROBINSON, Avocats.
mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer — No. 92,603 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur
JOLI COTTAGE SIMPLE
Construit sur un terrain de 129x110
2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième.
A L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborné sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que. L'acte de vente soit passée acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD.,
Encanteurs.

WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTEREINER, Avocats.
mars8,9,16,23,30av6,8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Vve Rosa Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,049 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession Vve Rosa Wilson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
29mars29av2,7

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C — NO. 102,480 — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit Ilet, laquelle dite subdivision est désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borné par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley; d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et vingt cinq pieds, quatre pouces de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro 2737 rue Palmyra.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un, ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les prix des certificats devant être payés par l'acquéreur; les taxes pour l'année 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date où l'acte de vente sera signé et passé devant Allen R. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent ne portant ni intérêt ni pénalité du prix d'achat avec

J. Onorato Real Estate

GEO. MONTGOMERY,
Avocat pour le demanderesse.
ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour le défendeur.
E. P. TOLEY,
Curateur Ad. Hoc.
mars2,9,16,23,30avril3

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS, ATTENTION!

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos. 705-707 rue Eléonore.

Succession de Frank Franzello — No. 103,471 — Division C — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 901 rue Gravier.—MARDI, le 8 avril 1913 à midi a la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 84, borné par les rues Constance, Magasin, Eléonore et avenue Nashville, désigné comme terrain No. 16 et mesure 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, étant le terrain le plus près de l'encoignure de la rue Constance, d'après le plan par W. B. Krumbhaar, architecte. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 705-07 rue Eléonore, contenant cinq chambres, chambre à bain, alcoves et égout de chaque côté.

Conditions—Un-demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représenté par billet de l'acquéreur payable en un an après la date, garantis par hypothèque et bien de vendeur sur la propriété, devant porter un intérêt a un taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte devant contenir le pacte de non aliendo, le droit de rejeter, l'evaluation 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité; l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son offre toutes les taxes sur la propriétés pour l'année 1913, et les loyers devant être collectés par et appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente qui devra être passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, laquelle propriété foncière est décrite ci-dessus.
mars8,9,16,23,30av6,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gormon, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,784 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 901 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Félicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 30 mars 1853, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.
mars13,16,23,30av6,13,17

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera Sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Blanvenu — No. 103,422 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre daté et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, Royale et Barracks, et mesure 84 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 109 pieds 7 pouces (plus ou moins) de profondeur et face à la rue Chartres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
mars9,16,23,30av6,10

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

Nos. 1001 et 1003 rue Milan.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 1er Mai 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 Mars 1913, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans la succession de Mme Delia Brady épouse divorcée de Jason Machado, No. 103,336, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Le cottage double en bois à un étage Nos. 1001 et 1003 rue Milan, coin de la rue Camp, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 264 borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné comme terrain No. un sur un plan de 2003 terrains daté du 15 février 1890, déposé dans le bureau de L. R. Kenny, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Milan et Camp et mesure vingt-neuf pieds (29), deux pouces (2") de face à la rue Milan sur une profondeur et face à la rue Camp de cent vingt pieds (120), le tout en mesure Américaine d'accord avec le dit plan.

Etant la même propriété qui avait été acquise par le défunt du "Mutual Building et Homestead Association" suivant l'acte de vente passé devant Joseph D. Taylor, notaire le 4 Janvier 1896, enregistré dans le Bureau d'Aliénations de cette Paroisse dans le Livre 173 Folio 169.

Près des cars, marchés, écoles et églises.

CONDITIONS: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lieu de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt, payable par an, à partir de la date jusqu'au parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets.

L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication.

Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant H. J. McCall notaire aux frais de l'acquéreur.

CARROLL, HENDERSON et CARROLL, DART, KERNAN et DART, Avocats.
Mars 30 Avril 6-13-20-27 Mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobiliers.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, MARDI, le 8 avril 1913, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 mars 1913 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la Paroisse d'Orleans, dans l'interdiction de Henry Paul-Napoleon, entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation.

Un lot d'effets mobiliers, comprenant salon, ameublements de chambres à coucher, tapis, chaises, machine à coudre, serviettes, draps et bijoux suivant l'inventaire.

Conditions—Comptant.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
mars26,30av6,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BONS TERRAINS A BATIR

A l'angle des rues Delachaise et Willow

ET

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière

NO. 3425 RUE WILLOW.

Interdiction d'Alphonse Chaumette.

No. 101,043 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 3 Avril 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendue, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 février 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus, intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt-deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neutre douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1912, en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.
Mars 2-9-16-23-30 avril 3

VENTES A L'ENCAN

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retiré 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Joséphine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue Commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholomew, désigné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retire avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arriere cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numero municipal 711 rue Alvar.—

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.
mars2,9,16,23,30avril1,2

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lloyd Posey — No. 99,220 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — JEUDI, 3 avril 1913, à 11 heures a. m., dans la chambre No. 6, dans la bâtisse du Temple Masonique, rues St. Charles et Perdido, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 13 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles pour bureau, coffre-fort en fer, livres de loi, le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
mars22,30av3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Margaret Wirtz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,216 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Dora E. Dowty, exécutrice de cette succession ne serait par approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. ZACH SPEARING, Avocat.
28mars28av1,6

Succession de Robert Mogel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,948 — Division A — Attendu qu'Oscar Mogel, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Robert Mogel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et la valeur de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. A. WENCK, Avocat.
26mars26,30av4

Succession Catherine Kievny, épouse de Patrick Drury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,589 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Mullaney, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
25mars26,29av3

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAEHNLE.

Vente de partition, sans limite.

Cottage Simple, No. 708 avenue Washington.

Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chippewa.

Cottage Double, Nos. 7,2-14 avenue Washington.

Résidence Simple à Deux Etages, 718 avenue Washington.

Quatre Cottages Doubles, 1841-43, 1845-47, 1849-51 et 1853-55 rue Religious.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sans limite en vertu d'un jugement de partition rendu le 17 mars 1913 dans la succession de veuve George Faehnle, No. 103,137, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 81, borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa, lequel terrain commence à une distance de 32' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesure 32' 6" de face à la rue Washington sur 110' de profondeur, et est désigné par le No. 2 sur un croquis de D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 21 février 1888, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, date le 13 janvier 1913, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 708 rue Washington.

2. Un autre terrain, situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit et d'après le croquis ci-dessus mentionné, et d'après le titre le dit terrain est désigné par le No. 5 et commence à une distance de 110 pieds de l'encoignure de la rue Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 2815-17 rue Chippewa, et d'après les barrieres et améliorations sur le dit terrain, il mesure 31' 6" de face à la rue Chippewa sur 130' 9" de profondeur.

3. Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus decrit, designé comme terrain No. 4 sur un plan de L. Reizenstein, daté le 18 mars 1867, et commençant à peu près à 97' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesurant 32' 6" de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14 avenue Washington.

Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus decrit, commençant à une distance d'à peu près 130' de l'encoignure de la rue Chippewa et faisant partie du terrain No. 20, et désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, deputé voyer, daté le 7 janvier 1867, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, date le 13 janvier 1913 et mesure d'après cela 25' 9" 3''' de face à l'avenue Washington, 25' 8" 4''' de largeur sur l'arriere ligne sur 200' 7" de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 718 avenue Washington sujette à un bail de 825 par mois expirant le 30 septembre 1913.

5. Un certain terrain situé dans le quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Religious, St. Marie, Rousseau et Félicité, désigné comme terrain A, sur un croquis de George De Armas, voyer, daté le 18 janvier 1913, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle, devant James J. Woulfe, notaire, le 13 janvier 1913 et d'après cela le dit terrain forme l'angle des rues Religious et Ste. Marie, et mesure 57' 9" 4''' de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, et le long d'une allée ouvrant sur la rue Religious 3' 4" commune au dit terrain A et au terrain adjacent B de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là s'élargissant de 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité, de là 8' sur une troisième profondeur, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 113' 2" 7''' de profondeur et de face à la rue Ste. Marie et 2' 10" de largeur en arrière; lequel terrain A est composé des façades des terrains Nos. 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun, et avec les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1853-55 rue Religious.

6. Un autre terrain situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus décrit et adjacent, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 61' 1" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 29' 2" de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, 3' 4" commune au dit terrain B et au terrain A adjacent, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Ste. Marie 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une seconde ligne perpendiculaire à la rue Religions, de là, se fermant 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité, de là 8' de profondeur sur une troisième ligne, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 76' 6" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du chemin Félicité, et 28' 6" de largeur sur l'arrière ligne, lequel terrain B est composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et avec toutes les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1849-51 rue Religions.

7. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre C sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 90' 3" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 9" de face à la rue Religious, 37' 10" de largeur sur l'arrière ligne, 76' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 55' 6" de profondeur sur l'autre côté le plus près du chemin Félicité, lequel dit terrain C est composé de parties des terrains Nos. 1 et 2, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1845-47 rue Religious.

8. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre D sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 122' 0" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 11" 7''' de face à la rue Religious, 58' 8" 5''' de largeur sur l'arrière ligne, 55' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 27' 5" 7''' de profondeur sur l'autre ligne de côté plus près au chemin Félicité, lequel terrain D est composé des arrières parties des terrains 1 et 2 avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1841-43 rue Religious.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, représenté par billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de nonaliendo et de vente, sans évaluation, en cas de la vente des dites propriétés, d'exiger le paiement des dits billets, et 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas que cela deviene nécessaire de placer les dits billets entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles; les acquéreurs devront assurer les améliorations, au même montant que la partie de crédit, et transférer la police au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus et en plus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en 1913, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent en paiement partiel du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date de l'acte devente. Les actes de vente devant M. C. Soulat, notaire aux frais des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
mars30av6,13,20,27mai1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Cecile Jourdan

COUR CIVILE DE DISTRIC